

N/Réf : AG-DELIB-2021-6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021
6 NOVEMBRE – VOTE EN LIGNE
ag2021.jeuneselusdefrance.fr

Adoption de la proposition de modification statutaire

VU les articles 10 et 12 des statuts ;

CONSIDÉRANT la re-convocation, sans quorum, du vote après la non-participation d'au moins 50% des inscrits lors du premier vote du 6 novembre 2021 conformément à l'article 12 des statuts ;

L'Assemblée Générale à la majorité :

ADOpte la proposition de modification des statuts ci-après ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Approuvez-vous la modification des statuts de notre association ?

Le « oui » l'emporte à 94% sur le « non » (6%).

Nombres de voix :

Oui : 59

Non : 4

Ne se prononce pas : 3

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Saint-Brieuc, le 20 novembre 2021,

Publication au R.A.A., le 21 novembre 2021.

Le Président,
Antonin MAHÉ

